

BRASSERIE DES PRES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 14 rue Pache – 75011 Paris

910 796 192 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

Pour copie certifiée conforme des comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Charles PEREZ

✓ Certified by  yousign

NOUVELLE GARDE

Représentée par Monsieur Charles PEREZ

Présidente



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

BRASSERIE DES PRES

14 Rue Pache

75011 Paris

SIREN : 910.796.192

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR50910796192

IMPULSA CONSEIL

SAS au capital de 30000 Euros - SIREN : 414301036

36 Rue Chateaudun, 75009 PARIS 9

Tél : 0145880563 - <https://www.impulsa.fr/>

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Annexes	10
Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Postes du bilan et du compte de résultat	14
Opérations et engagements hors bilan	19
Informations relatives à l'effectif	20
Informations complémentaires	21
Liasse fiscale	22

Attestation

Attestation sans réserve

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **20/01/2023**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de BRASSERIE DES PRES relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 7 024 624,68 €
- Chiffre d'affaires : 6 782 883,93 €
- Résultat net comptable : -224 101,21 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS 9 le 26/05/2025.

Grégoire Proust,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	156 756	86 216	70 540	101 891
	Frais de recherche et de développement	3 134	1 567	1 567	2 611
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Fonds commercial	415 000		415 000	415 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	157 525	25 073	132 453	148 205
	Installations techniques, matériel, ...	600 134	129 911	470 223	622 260
	Autres immobilisations corporelles	3 503 399	560 680	2 942 719	3 241 176
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	120 028		120 028	116 931
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		4 955 976	803 447	4 152 529	4 648 074
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières	92 744		92 744	85 987
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 725		4 725	102 749
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	39 295		39 295	92 147
	Autres créances	2 275 472		2 275 472	990 406
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	102 483		102 483	700 000
	DISPONIBILITÉS	310 576		310 576	204 570
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	46 800		46 800	50 212
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		2 872 096		2 872 096	2 226 071
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		7 828 072	803 447	7 024 625	6 874 145

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-1 471 455	-290 689
	Résultat de l'exercice	-224 101	-1 180 766
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-1 694 556	-1 470 455
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 239 871	4 889 482
	Emprunts et dettes financières diverses	2 741 018	2 219 629
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	32 781	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 326 680	990 573
	Dettes fiscales et sociales	356 234	224 150
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 752	20 752
	Autres dettes	1 845	15
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	8 719 181	8 344 600
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		7 024 625	6 874 145

Compte de résultat



Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	15 700	1 204
	Production vendue de biens	6 757 646	3 010 622
	Production vendue de services	9 538	17 035
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	6 782 884	3 028 861
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	98 023	25 882
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	40 661	7 789
	Autres produits	18 849	1 166
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 940 417	3 063 697
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	498 451	288 661
	Variation des stocks de marchandises	5 920	-45 798
	Achats de matière première et autres approvisionnements	1 042 489	590 734
	Variation des stocks	-12 677	-24 477
	Autres achats et charges externes	1 825 688	904 646
	Impôts, taxes, et versements assimilés	52 946	19 806
	Salaires et traitements	2 249 161	1 438 527
	Charges sociales	489 448	288 216
	Dotations aux amortissements et aux provisions	503 830	307 076
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	177 559	70 229
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 832 814	3 837 622
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		107 603	-773 925
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 715	19 806
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		11
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	9 715	19 817
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	200 368	154 232
	Différences négatives de change		90
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	200 368	154 322
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-190 652	-134 505

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		-83 049	-908 430
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	7 188	
	Sur opérations en capital	68 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	75 188	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	140 377	272 336
	Sur opérations en capital	75 862	
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	216 240	272 336
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-141 052	-272 336
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		7 025 320	3 083 514
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		7 249 421	4 264 280
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-224 101	-1 180 766

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **7 024 624,68 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-224 101,21 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

- Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
 - Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement)

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	10 ans
Mobilier	5 ans
Travaux	3 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	N/A
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP)

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	159 890			159 890
Autres immobilisations incorporelles	415 000			415 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	157 525			157 525
Installations techniques, matériel et outillag...	673 155	10 301	83 322	600 134
Autres immobilisations corporelles	3 432 650	70 749		3 503 399
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	116 931	3 097		120 028
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	55 387	32 396		87 783
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	9 320	15 753		25 073
Installations techniques, matériel et outillag...	50 895	99 104	20 806	129 911
Autres	191 474	369 206		560 680
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	120 028	120 028		
Clients douteux				
Autres créances clients	39 295	39 295		
Personnel et comptes rattachés	2 676	2 676		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	171 278	171 278		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	2 079 571		2 079 571	
Débiteurs divers	21 947	21 947		
Charges constatées d'avance	46 800	46 800		
TOTAL	2 481 595	402 024	2 079 571	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	46 800	
TOTAL	46 800	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	1 000	1
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	1 000	1

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	1 000				1 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur	-290 689			-1 180 766	-1 471 455
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-1 180 766		224 101	1 180 766	-224 101
TOTAL	-1 470 455		224 101		-1 694 556

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	4 239 871	778 385	3 245 634	215 852
Emprunts et dettes financières divers	4 782	4 782		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 326 680	1 326 680		
Personnel et comptes rattachés	142 618	142 618		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	162 110	162 110		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	34 807	34 807		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 698	16 698		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...	20 752	20 752		
Groupe et associés	2 736 236		2 736 236	
Autres dettes	34 626	34 626		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 719 181	2 521 458	5 981 871	215 852
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	673 361			
Montant des emprunts et dettes contracté...	656 665			

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	21 936	
TOTAL	21 936	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	4 782	
Fournisseurs - Factures non parvenues	30 960	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	120 755	
Personnel - Autres charges à payer	8 704	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	31 977	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	2 356	
État - Charges à payer	13 914	
Fournisseurs - Factures non parvenues F&B	5 372	
Fournisseurs - Factures non parvenues i/co	951 338	
Charges sur provision primes	3 482	
TOTAL	1 173 639	

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires versés au commissaire aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 6.500€.

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Cautionnement Charles Perez	274 000	274 000					
Cautionnement Victor Dubillot	274 000	274 000					
TOTAL	548 000	548 000					
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagements en matière de pen...							

Engagements crédit-bails

Rubriques	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'origine			102 568			
A. Redevances payées						
1. Cumuls exercices antérieurs						
2. Exercice en cours			15 670			
TOTAL REDEVANCES PAYÉES			15 670			
B. Redevances restant à payer						
1. À un an au plus			17 095			
2. Entre un an et cinq ans			103 992			
3. Plus de cinq ans						
TOTAL REDEVANCES RESTANT À PAYER			121 087			

Autres opérations non inscrites au bilan

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
Nantissement fonds de commerce	5 010 000	Nantissement	

Informations relatives à l’effectif

Effectif employé pendant l’exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	2	1	3
Non-cadres	41	25	66
Employés	43	26	69

Les effectifs moyens pour l'exercice 2023 s'élèvent à 52 salariés. Cette précision permet de corriger l'information erronée figurant dans l'annexe de l'exercice précédent.

Informations complémentaires

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2024, la société a été intégrée fiscalement avec NOUVELLE GARDE et a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés, prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Société mère intégrante : NOUVELLE GARDE

45 rue de Turbigo 75 002 Paris

SIREN : 827 559 642

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192														
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐						
								Exercice N clos le 31/12/2024						
								Brut		Amortissements, provisions		Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	156 756	AC	86 216	70 540						
		Frais de développement		CX	3 134	CQ	1 567	1 567						
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG								
		Fonds commercial (1)		AH	415 000	AI		415 000						
		autres immos incorporelles		AJ		AK								
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO								
		Constructions		AP	157 525	AQ	25 073	132 453						
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	600 134	AS	129 911	470 223						
		Autres immos corporelles		AT	3 503 399	AU	560 680	2 942 719						
		Immos en cours		AV		AW								
		Avances et acomptes		AX		AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT								
		Autres participations		CU		CV								
		Créances rattachées à participations		BB		BC								
		Autres titres immobilisés		BD		BE								
		Prêts		BF		BG								
		Autres immobilisations financières		BH	120 028	BI		120 028						
	Total (II)								BJ	4 955 976	BK	803 447	4 152 529	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	92 744	BM		92 744					
En cours de production de biens			BN		BO									
En cours de production de services			BP		BQ									
Produits intermédiaires et finis			BR		BS									
Marchandises			BT		BU									
CRÉANCES		Avances et acomptes sur commandes		BV	4 725	BW		4 725						
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	39 295	BY		39 295						
		Autres créances (3)		BZ	2 278 561	CA		2 278 561						
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC								
DIVERS		V.M.P. (dont actions propres:)		CD	102 483	CE		102 483						
	Disponibilités		CF	310 576	CG		310 576							
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	46 800	CI		46 800							
	Total (III)		CJ	2 875 185	CK		2 875 185							
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW											
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM											
	Ecart de conversion actif (VI)		CN											
Total général (I à VI)								CO	7 831 161	1A	803 447	7 027 714		
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP	120 028	(3) à + d'1 an		CR	0				
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances								

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192					Néant ☐		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 1 000)			DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)		EK	DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	DG			
	Report à nouveau			DH	-1 471 455		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-224 101		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	-1 694 556		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 239 871		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV	2 741 018		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	32 781		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 326 680		
	Dettes fiscales et sociales			DY	359 323		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	20 752		
	Autres dettes			EA	1 845		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	8 722 270			
Ecart de conversion passif			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 027 714			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 497 495	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192							Néant ☐		
							Exercice N		
							France		Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	15 700	FB		FC	15 700	
	Production vendue - biens		FD	6 757 646	FE		FF	6 757 646	
	Production vendue - services		FG	9 538	FH		FI	9 538	
	Chiffre d'affaires nets		FJ	6 782 884	FK		FL	6 782 884	
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	98 023	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP	40 661	
	Autres produits (1) (11)						FQ	18 849	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	6 940 417
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	498 451
Variation de stocks (marchandises)						FT	5 920		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	1 042 489		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	-12 677		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	1 825 688		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	52 946		
Salaires et traitements						FY	2 249 161		
Charges sociales (10)						FZ	489 448		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	503 830	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)						GE	177 559		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	6 832 814	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	107 603	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	9 715	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	9 715
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	200 368	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	200 368
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	-190 652	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)							GW	-83 050	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192				Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	7 188		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	68 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	75 188		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	140 377		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	75 862		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	216 240		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-141 052		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)				HK			
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	7 025 320		
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	7 249 421		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	-224 101		
RENOIS :							
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO			
(2) Dont produits de locations immobilières				HY			
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG	7 188		
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	15 670		
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				1H	139 267		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD			
(9) Dont transferts de charges				A1	40 661		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5	A2		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3			
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles							
facultatIVES		A6	obligatoires			A9	
dont cotisations facultatives Madelin	A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS			
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
pénalité et amendes				1 110			
Charges sur exercices antérieure				139 267			
Cession immobilisation				62 516			
Cession immobilisation				13 347			
Cession immo					68 000		
produits sur exercices antérieurs					7 188		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
solde comptes antérieurs		7 188
Charges sur exercices antérieur (facture complement Engie)	139 267	

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	159 890	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	415 000	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM	157 525	KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS	673 155	KT		KU	10 301		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	3 218 373	KW		KX	67 901			
		Matériel de transport								KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	207 458	LC		LD	2 848			
		Emballages récupérables et divers								LE	6 818	LF		LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK		LL		LM			
										TOTAL III	LN	4 263 330	LO		LP	81 050		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
	Autres participations										8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	116 931	1U		1V	3 097		
										TOTAL IV	LQ	116 931	LR		LS	3 097		
Total général (I + II + III + IV)										ØG	4 955 150	ØH		ØJ	84 147			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ	159 890	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	415 000	1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME	157 525	MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ	83 322	MK	600 134	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	3 286 275	MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	210 306	MU		
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW	6 818	MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
										TOTAL III	IY		NG	83 322	NH	4 261 058	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	120 028	2G	
										TOTAL IV	I3		NJ		NK	120 028	2H	
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK	83 322	ØL	4 955 976	ØM		

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE DES PRES						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY	55 387	EL	32 396	EM	0	EN	87 783		
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK	55 387	RM	32 396	RN	0	RO	87 783		
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR	9 320	PS	15 752	PT		PU	25 072		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	50 895	QA	86 476	QB	7 460	QC	129 911		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	169 220	QE	325 833	QF	0	QG	495 053		
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	22 078	QM	42 691	QN	0	QO	64 769		
	Emballages récupérables et divers					QP	176	QR	682	QS	0	QT	858		
TOTAL II						QU	251 689	QV	471 434	QW	7 460	QX	715 663		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	307 076	ØP	503 830	ØQ	7 460	ØR	803 446		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT	120 028	UV	120 028	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX	39 295		39 295		0
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés				UY	2 676		2 676		0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	174 367		174 367		0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP	0		0		0
		Groupe et associés (2)				VC	2 079 571				2 079 571
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	21 947		21 947		0
	Charges constatées d'avance				VS	46 800		46 800		0	
TOTAUX					VT	2 484 684	VU	405 113	VV	2 079 571	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2	3	4			
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	0							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	23 750	23 750	0	0			
			à plus d'1 an à l'origine	VH	4 216 121	754 634	3 245 634	215 852			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	4 782	4 782	0	0				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 299 627	1 299 627	0	0				
		Personnel et comptes rattachés	8C	142 618	142 618	0	0				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	162 110	162 110	0	0				
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 897	37 897	0	0			
			Obligations cautionnées	VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 698	16 698	0	0			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	20 752	20 752	0	0				
		Groupe et associés (2)	VI	2 736 236	0	2 736 236	0				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	34 626	34 626	0	0				
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX				VY	8 695 217	VZ	2 497 495	5 981 870	215 852		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	673 361						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE DES PRES				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐						
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB					
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX				XW	1 110	
	Amendes et pénalités			WJ	1 110	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY					
	Impôt sur les sociétés									I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8					
				- imposées au taux de 0%						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU		Zones d'entreprises		SW		WQ	2 700		
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
TOTAL I										WR	3 810				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	224 101		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
				- imposées au taux de 0 %						WH					
				- imposées au taux de 19 %						WP					
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW					
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB					
				Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)			2A		XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY			
	Majoration d'amortissement											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF				
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC						
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)		XG					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD									
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL												
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	224 101		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI		XJ	220 291				
				Déficit (II-I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN		XO	220 291		

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Charges non deductible	2 700

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	1 471 455
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	1 471 455
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 471 455
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	35 444
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	-290 689	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-1 180 766		Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF	-1 471 455		Report à nouveau			ZG	-1 471 455		
										Total II		ZH	-1 471 455
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	14 699
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	361 137	)	XQ	394 511
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU	13 532
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	41 243
		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	1 361 704
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	1 825 688
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	13 914
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	39 032
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	52 946
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	918 019	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	509 278	
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	2 093 689	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé			XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	-220 291	Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%	JL		
						Plus values à 19%		JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	-639 731	Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%	JO		
						Plus values à 19%		JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH	2	N° SIRET société mère	JJ	827559642006	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>					Néant ☐		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	
1			2	3	4	5	
1	Robot crème Multifonction PV Lab	26/01/2024	22 498	22 498			
2	Cellule de refroidissement ice cré	26/01/2024	4 739	4 739			
3	Armoire frigo-aisi-ice cream + bac	26/01/2024	5 243	5 243			
4	Meuble froid 3 portes Ginox	26/01/2024	2 275	2 275			
5	Vitrine cremes glacées 1 porte pos	26/01/2024	13 640	13 640			
6	Armoire réfrigérée 1 Porte positiv	26/01/2024	2 103	2 103			
7	Lave verre UC-M Winterhalter + osm	26/01/2024	6 562	6 562		109	
8	Osmoseur Winterhalter	26/01/2024	2 568	2 568		43	
9	Machine à glaçons cubiques Hoshiza	26/01/2024	5 038	5 038			
10	Hachoir réfrigéré CR82TR	26/01/2024	3 333	3 333		56	
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>				Néant ☒	
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>BRASSERIE DES PRES</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE DES PRES</u>				Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2024</u> et clos le: <u>31/12/2024</u>			Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	6 782 884
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
Total 1				OX	6 782 884
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	18 849
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	98 023
Variation positive des stocks				OD	6 758
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	40 661
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	164 291
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	1 973 872
Variation négative des stocks				OQ	5 920
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	988 574
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	404 181
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	136 897
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	3 509 445
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG 3 437 730
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	3 437 730
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	6 782 884
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	29 637 460
Période de référence		GY - GZ	du	01/01/2024	au 31/12/2024
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	NOUVELLE GARDE
N° SIREN (si société établie en France)	827559642	% de détention	100
Adresse :		Nb de parts ou actions	
45 rue de Turbigo		1 000	
75003 PARIS			
FRANCE			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom de famille	
Nom d'usage		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse :			
Titre		Nom de famille	
Nom d'usage		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse :			

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : BRASSERIE DES PRES	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 910796192	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
		dont montant préfinancé
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Dénomination de la société : BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats:

39 RUE GODEFROY CAVAINAC
75536 PARIS CEDEX 11
75536 PARIS
FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024

et clos le : 31/12/2024

I - RÉINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058A)		E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)				E2	3 810
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis CGI				E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A				Z7	
		TOTAL I		E3	3 810
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058A)		E4	224 101
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)				E5	
Plus-values nettes à long terme	imposées au taux de 19%			EY	
	imposées au taux de 15%			E6	
	imposées au taux de 0%			EZ	
	imputées sur les moins-values nettes à long terme			E7	
	imputées sur les déficits antérieurs			E8	
	autres plus-values imposées au taux de 19%			I9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		F1	224 101
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2			
	Déficit (II-I)	F3			220 291
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6			
Résultat fiscal	Bénéfice	F8			
	Déficit	F9			220 291

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION
DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI
LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**



N° 15950*06

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

Néant

☐

Dénomination de la société :

BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
75972 PARIS 20
FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des PV ou MV à long terme (art 219 I a sexies-0)	

I - SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					M5	1 471 455
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis		)	M5ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	1 471 455
Déficit de l'exercice:					H8	220 291
Total des déficits restant à reporter					H9	1 691 746

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputation sur les plus-values à long terme à 19% ou 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 15%	À 19 %	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice			
Moins-values nettes N	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET
AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ES-SD



N° 15950*06

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

BRASSERIE DES PRES

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
75972 PARIS 20
FRANCE

N° SIRET de la société intégrée : 91079619200011

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant

☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
Plus et moins values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					F6	GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1	GH		G2		G3
Sous total	GD		G4		G5	GI		G6		G7
Total plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) taux de 19%	GE					GJ				
Total plus-values (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) taux de 15 %			E8					E6		
Plus-values (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) taux de 0%					E7					E5

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER-SD



N° 15950*06

Formulaire obligatoire

(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

BRASSERIE DES PRES

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
75972 PARIS 20
FRANCE

N° SIRET de la société intégrée : 91079619200011

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant

☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	220 291
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction investissements réalisés dans les DOM (art 217 undecies) pour opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler en Ext 1)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	220 291
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA	220 291

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT		B9		C1	A1		C2		C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5	A2		C6		C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9	A3		DI		DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY	A4		DZ		B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2	A5		D3		D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6	A6		D7		D8
Autres régularisations (à détailler en Ext 2)	BZ		D9		EA	A7		EB		EC
Sous total	BS		ED		EE	A8		EF		EG
Total plus-values (BS-A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19%	BR					A9				
Total plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15%			B7					B6		
Total plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0%					B5					B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%										
Plus-values à 19% (art 210E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)								B3		

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

39 RUE GODEFROY CAVAIGNAC

75536 PARIS CEDEX 11

75536 PARIS

FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant



Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4)		19%	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
PV à LT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du C.G.I. à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058A ligne XI ou Déficit : 2058A ligne XJ)	6	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
PV à CT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
PV sur immobilisations amortissables dérogées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	12	
Bénéfice limité pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : BRASSERIE DES PRES

SIREN : 910796192

Attestation produite le 18/02/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Skello	11/12/2024	10/06/2025	0		
Skello (NE PLUS UTILISER)	15/12/2024	15/12/2025	1 305		
62802	01/11/2024	31/10/2025	598		
TRAQFOOD	20/06/2024	19/06/2025	150		
6110004	01/07/2024	30/06/2025	475		
613524	03/06/2024	29/05/2025	750		
613524	18/06/2024	11/06/2025	2 324		
613524	03/06/2024	29/05/2025	750		
Multirisques	12/06/2024	11/06/2025	5 202		
Primes d'assurances	03/05/2024	02/05/2025	1 290		
Maintenance	01/03/2024	28/02/2025	268		
Maintenance	01/03/2024	28/02/2025	508		
Assurance obligatoire dommage construction	30/12/2022	15/06/2033	33 358		

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
BRASSERIE DES PRES - SIREN : 910796192			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
14 Rue Pache 75011 Paris FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	220 291
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS IMPULSA CONSEIL 36 Rue Chateaudun 75009 PARIS 9 Tél : 0145880563 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☐			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a					
				payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d					
Montant des autres distributions:						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j					
Montant des revenus répartis						Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées				
							à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
								Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						2 106 260			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
		MVLT réalisée au cours de l'exercice									
		MVLT restant à reporter									
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus délivrés											



IMPULSA CONSEIL

SAS au capital de 30000 Euros - SIREN : 414301036

36 Rue Chateaudun, 75009 PARIS 9

Tél : 0145880563 - <https://www.impulsa.fr/>

BRASSERIE DES PRES
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 14 rue Pache – 75011 Paris
910 796 192 R.C.S Paris
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

(...)

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les comptes clos le 31 décembre 2024, du rapport du Commissaire aux comptes et des stipulations de l'article 27 des Statuts,

approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquelles se traduisent par une perte d'un montant de deux cent vingt-quatre mille cent un euros et vingt-et-un centimes (224.101,21 €) ; et

prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39,4 dudit Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'Associée Unique,

décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, constituant une perte d'un montant de deux cent vingt-quatre mille cent un euros et vingt-et-un centimes (224.101,21 €) comme suit :

Poste « réserve légale » antérieur	0 €
Poste « report à nouveau » antérieur	(1.471.454,85) €

Montant affecté au poste « réserve légale »	0 €
Montant affecté au poste « report à nouveau »	(224.101,21) €

En conséquence de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le poste « report à nouveau » sera porté de la somme d'un million quatre cent soixante-et-onze mille quatre cent cinquante-quatre euros et quatre-vingts centimes (1.471.454,85 €) à la somme d'un million six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante-six euros et neuf centimes (1.695.556,09 €).

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

SEPTIEME DECISION

Transfert du siège social et modification corrélative des Statuts

L'Associée Unique,

décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé 14 rue Pache – 75011 Paris, au 45 rue de Turbigo – 75003 Paris, et

décide en conséquence de modifier l'article 3 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 45 rue de Turbigo – 75003 Paris

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. »

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

(...)

ONZIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associée Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

Signature sur la page suivante

Extrait certifié conforme par la Présidente

Le présent extrait est signé par la Présidente la Société dans le cadre du processus de signature électronique Yousign conformément aux articles 1366 à 1368 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un acte sur support papier.

NOUVELLE GARDE

Représentée par Monsieur Charles

PEREZ